

J'ai aussi constaté avec plaisir que les banques les plus importantes de Montréal prêtent à la Banque Jacques Cartier un appui qui démontre clairement leur bon vouloir sympathique et leur désir de conserver au commerce une institution aussi nécessaire.

Le travail accompli, jusqu'à présent, par la Direction, est étonnant, surtout si l'on prend en considération les difficultés sans nombre dues à la position actuelle de la Banque et au mauvais état du marché financier.

Les livres de souscriptions que j'ai parcourus portent les noms d'une multitude de personnes, tant actionnaires que déposants.

J'ai remarqué, également, un nombre considérable de gens qui ont souscrit généreusement par pure sympathie et dans le but de prévenir les désastres d'une liquidation. Toutes ces souscriptions, néanmoins, sont conditionnelles au chiffre nécessaire pour la réorganisation de la Banque d'une façon permanente, et s'il est impossible à la Direction d'obtenir le montant nécessaire pour atteindre ce résultat, tout le travail accompli jusqu'à présent sera perdu inutilement.

Il est donc extrêmement important pour les actionnaires et les déposants d'aider de toutes leurs forces à assurer le succès de ce projet, et je n'hésite pas à dire qu'il vaut mieux pour les déposants souscrire dans le nouveau capital de la Banque pour la plus forte partie de leur dépôt que de s'exposer à une liquidation.

Quoique le travail soit fait en grande partie, il ne pourrait servir qu'en attendant qu'il sera complété; c'est donc aux actionnaires et aux déposants à porter secours aux Directeurs, afin de les aider à parfaire une entreprise si essentielle à leur intérêts.

Je demeure,

M. le rédacteur,

Votre bien dévoué,

H. LAPORTE.

M. Laporte s'est enquis de la valeur de l'actif; nous trouvons fâcheux qu'il n'ait pas cru devoir nous dire dans sa lettre quelle est cette valeur de l'actif. La direction est toujours restée muette envers le public à ce sujet et le public regrettera que M. Laporte ait, comme la direction, gardé le silence sur ce point capital de la situation de la banque.

Cependant, personne ne doit blâmer M. Laporte de s'être montré réservé sur cette question. Il ne peut, en effet, se renseigner ailleurs qu'auprès de la direction; c'est là, il nous le dit lui-même, qu'il a obtenu les indications d'où découle sa lettre. Or la direction est trop fortement prise dans l'état pour juger avec toute l'impartialité voulue de la valeur de l'actif de la banque. Si la direction avait fait auditer ses livres et inspecter ses comptes par des personnes indépendantes de la banque et expertes en ces matières, il est bien certain que M. Laporte eût été plus à l'aise pour nous dire la valeur de l'actif de la banque; nous aurions eu alors des chiffres sur lesquels le public aurait pu se baser.

Néanmoins, M. Laporte a assez de confiance dans la direction pour accepter ses dires sans les discuter et en tirer les conclusions qu'on a lu plus haut.

La confiance est une chose qui ne se discute pas; on l'a ou on ne l'a pas.

Cependant, nous avouons que dans la lettre de M. Laporte, il existe des sujets de crainte pour l'avenir de la banque.

On se souvient que la direction s'est engagée envers les déposants à les rembourser intégralement dans le délai d'un an à dater du jour de la réouverture de la banque. Il est avéré maintenant que la direction ne pourra pas remplir ses engagements et c'est pourquoi elle demande aux déposants de souscrire à une émission d'actions nouvelles au lieu de recevoir en argent une partie des dépôts.

M. Laporte dit qu'ainsi on sauvera les intéressés et on rétablira la banque sur des bases solides.

On avait déjà dit la même chose aux déposants en leur demandant d'accorder un délai d'un an à la banque pour le paiement des dépôts